

Fermeture de Enichem à Manfredonia Développement du bassin d'emploi

I/Historique-origine et contexte

I 1/ Les difficultés d'Enichem

I 2/ Les conséquences sur le bassin d'emploi de Manfredonia

II/Processus de décision

Les décisions prises au sein du groupe ENI

III/Dispositif de restructuration

III 1 Mesures économiques, industrielles

III 1 a/ Rôle de ENISUD

III 1 b/ Rôle de Europrogetti e Finanza

III 2 Mesures sociales

Les contrats de solidarité

Les départs en retraite anticipée

La cassa integrazione

La mobilità

La formation

III 3 Mesures territoriales

III 3 a/ La Sovvenzione Globale

III 3 b/ Le Contratto d'area

IV/Gestion du dispositif

IV 1/ Au plan social

Le rôle de Enichem Agricoltura

IV 2/ Au plan territorial

Le rôle de Manfredonia Sviluppo

V/Résultat du dispositif

V 1/ au plan économique

V 2/ au plan social

V 3 / au plan territorial

V 4/ au plan des coûts

VI/Evaluation

VII/Enseignements

VIII/Annexes

Présentation du cas :

La restructuration du groupe Enichem et en particulier la fermeture de Enichem Manfredonia se situe dans le contexte d'une restructuration de compétitivité dans une logique de mondialisation du secteur de la chimie. Parallèlement, il s'agit aussi d'une restructuration d'inadaptation des capacités de production (abondance des engrais au niveau communautaire).¹.

Le plan de sauvetage global du groupe qui s'étale de 1993 à 1997 a été axé sur les objectifs suivants :

- *Recentrage sur les métiers de base*
- *Rationalisation des structures par cessions d'implantations et réduction d'effectifs*
- *Politique de réduction de coûts*
- *Investissements sélectifs*
- *Recapitalisation de la société*

Si on considère l'évolution du bilan consolidé d'Enichem (bénéfice net -2668 Miards en 1993, +241 Miards en 1997, le résultat du plan a atteint les objectifs financiers avec une augmentation du C.A par employé de +8,6% , les conséquences au niveau social sont beaucoup moins réussies puisqu'entre 1993 et 1997, il y a eu une diminution d'effectif de -47,4% (29 500 en 1993, 15 950 en 1997).

Nous avons pu le constater en particulier dans le cadre de la fermeture de Agricoltura Manfredonia en liquidation dont le bilan social est très négatif : au 01/01/95, 704 personnes, au 12/07/99, 468 licenciements, 40 préretraites, 130 reclassements internes, 14 reclassements en cours, 52 personnes encore en activité au sein de la société en liquidation. Les autres mesures passives (CIGS, contrats de solidarité sont détaillées dans la monographie.)

S'agissant d'une société encore contrôlée par l'Etat (groupe ENI), et dans le cas particulier d'Enichem Manfredonia d'une filiale située dans le Sud de l'Italie (Pouilles), ce cas nous a semblé intéressant à confronter avec Falck, société privée au Nord de Milan.

L'arsenal juridique communautaire, national, régional mis en place pour faire face au développement d'un bassin d'emploi du Sud de l'Italie est impressionnant (Sovvenzione Globale, Contratto d'area) et a engendré un coût global extrêmement élevé (1400 milliards de lires). Il est prématuré de conclure sur l'efficacité économique de ce plan dont les effets sur l'emploi (3800 prévus) sont encore à démontrer.

I/ Historique-Origine et contexte

Les difficultés d'Enichem

Rappelons qu'Enichem fait partie du groupe ENI (troisième société italienne par son C.A), société industrielle productrice de pétrole, de gaz naturel, spécialisée sur les métiers de la pétrochimie , de l'ingénierie et des services. ENI a été partiellement privatisé, depuis 1992, les actions du groupe sont cotées à la bourse de Milan et de New-York , l'Etat détient une golden share de 36 % du capital.

¹ Contraction des consommations d'engrais en Europe dans les années 80 , évolution des parts de marché et de la concurrence qui a entraîné en 1990 le premier plan de restructuration de ce secteur avec réduction des capacités productives

Sa filiale chimique, l'établissement Enichem de Manfredonia produisait du caprolactame et des engrais pour l'agriculture et représentait la principale activité économique du bassin d'emploi.

L'établissement, dont les infrastructures s'étendent sur deux communes, celles de Manfredonia et de Monte San Angelo dans la Province de Foggia a commencé ses activités en 1971. L'usine produisait en plein régime 450 000 tonnes par an d'urée, 420 000 T de sulfate d'ammonium, 85 000 T de caprolactame (fibres chimiques) , 10 000 T de benzaldéide et employait 750 personnes.

Dans le courant de l'année 1987, la mort suspecte de dauphins et de tortues au large du bassin Adriatique aurait eu pour origine les décharges de déchets de caprolactame que le groupe chimique était sensé larguer à 200 miles de la côte.

Des enquêtes ont été menées et Enichem a décidé d'abandonner la production de Caprolactame en Novembre 1988 , des solutions relatives à la qualité de l'environnement ont alors été recherchées.

Enichem avait été déstabilisé par son rapprochement avorté avec le groupe privé Montedison (1988), opération ENIMONT (liquidée en 91) qui a entraîné la mort de Gardini et de Cagliari dans un contexte politique mouvementé. Rappelons que cette affaire a impliqué de nombreux hommes politiques (150 Mds ITL de pots de vin identifiés), Enichem a été secouée de plein fouet par cette crise, mais a tardé cependant à se restructurer, la filiale chimique de l'ENI a subi de très lourdes pertes : plus de 6000 Miards ITL (20 Miards de FF) de pertes en 5 ans. En 1993, elle perdait encore 2.670 Mds ITL pour un C.A de 10 650 Mds , Enichem était endetté à hauteur de 8300 Mds pour des fonds propres de 2500 Mds ; en 1993, il y avait 29 500 employés (31 700 en 1992).

Des repreneurs potentiels se sont intéressés à l'activité de production de caprolactame de Manfredonia, mais le comité composé d'experts du Ministère du Travail, de l'Environnement et de l'Industrie n'a pas réussi à réunir les conditions requises pour la reprise .

Des comportements contradictoires ont en effet été observés :

- désengagement de la part de l'ENI depuis sa décision de fermer
- crainte des populations locales sur la reprise d'activités considérées comme dangereuses d'un point de vue environnemental
- intérêt manifestés par les employés pour une solution de reprise d'activités alternative

Le premier accord syndical relatif à la restructuration est intervenu en 1991.

Les problèmes suivants sont évoqués : faiblesse de la demande, chute des prix des produits chimiques, surcapacité de production, fragmentation de l'acticité avec dispersion de sites dont certains trop éloignés des pipe-lines et des centres industriels. Par la suite, en conformité avec les directives européennes, et afin de bénéficier des aides d'Etat disponibles pour le Mezzogiorno , Enichem décide de réduire la production de fertilisants en Italie en se concentrant sur les établissements les plus performants (ceux du Nord).

Le " Piano di emergenza " du 27/07/93 amène Enichem à se recentrer sur ses métiers de base

La production de fertilisants de Manfredonia est arrêtée en 1993 et la société Agricoltura Enichem spa est chargée de liquider le site de Manfredonia.

I 2/le contexte socio-économique de Manfredonia :

Il est évident que la fermeture d'Enichem a fortement sensibilisé la population locale à forte culture industrielle, habituée par ailleurs au confort d'un employeur public et à des conventions collectives intéressantes

Le site de Manfredonia situé dans la Province de Foggia (700 000 habitants) dispose d'accès routiers, ferroviaire, aérien, maritime) de bonne qualité . La densité de population par km² est faible (97 contre 190 dans le Mezzogiorno) et les espaces sont importants (site industriel de plus de 500 000 m²); le PIB/Tête est de 21 Mios ITL (20,5 dans le Mezzogiorno), les secteurs économiques sont à hauteur de 72% relatifs aux services, 20,4% l'industrie, 7,5% l'agriculture, la proximité de grand groupes est dynamisante (Fiat Iveco, Barilla, Ferrero, Alenia, ...); la Province dispose d'une grande offre de ressources humaines dont des étudiants diplômés (50% des moins de 30 ans) .Les indices de criminalité sont faibles. Le coût du travail est inférieur de 30% au coût du travail dans le Nord de l'Italie.

Le taux de chômage déclaré est de 19,2% contre une moyenne de 22,2% dans le Sud.

II/Processus de décision

Le comité pour la coordination des initiatives en faveur de l'emploi au sein de la Présidence du Conseil des Ministres a été sensibilisé par la situation de la zone industrielle de Manfredonia suite à la fermeture d'Enichem.

Le 28/07/1994, lors d'une rencontre entre les syndicats, Enichem et Enisud et en raison des graves conséquences sur le bassin d'emploi de Manfredonia, la Présidence du Conseil des Ministres confie à son comité chargé de l'emploi le soin de mettre en place des mesures destinées à :

- gérer les problèmes urgents relatifs à l'emploi
- envisager les lignes d'un nouveau développement

Un accord relatif à l'emploi sur proposition du Ministère du travail est signé entre les parties concernées (programme d'activités de substitution pour les employés d'Enichem concernés)

- des mesures relatives à l'assainissement de la zone industrielle, à la dépollution du golfe et à l'amélioration des infrastructures (route, rail, port) sont proposées
- des mesures visant à réindustrialiser la zone grâce à la constitution de Manfredonia Sviluppo, agence de développement chargée de promouvoir de nouvelles activités avec la collaboration d'ENISUD sont promues.

Les négociations entre ENI et syndicats ont été très complexes.

La question a été prise en mains par le Ministère du Travail qui en est venu à la proposition d'un *Contratto d'area, instrument juridique destiné à permettre la réutilisation des friches industrielles.*(III 3)

Le 21/06/95, la CEE impose un plan de restructuration

III Dispositifs de restructuration

III 1 Mesures économiques et industrielles

III 1 a/Le rôle de ENISUD :

ENISUD est une société du groupe ENI qui a été chargée de promouvoir, coordonner et gérer des programmes de reconversion industrielle dans des zones industrielles du groupe ayant fait l'objet de restructuration ou de fermeture d'usines .

L'objectif principal d'Enisud étant la réinsertion professionnelle du personnel concerné par la restructuration . ENISUD est dans ce cadre chargé de gérer des programmes stratégiques territoriaux à travers des actions menées en liaison avec M.S.

Dans le cadre de la participation de ENISUD dans Manfredonia Sviluppo, le Directeur Général dispose d'une voix sur cinq, rappelons par ailleurs que le Directeur de M.S est salarié d'Enisud de même que deux autres employés.

Les fonctions d'ENISUD sont donc les suivantes :

- Recherche d'investisseurs potentiels
- Assistance dans la définition des stratégies
- Etudes sur la valorisation des services et activités sur les sites du groupe
- Activité financière en appui de projets territoriaux par la prise de participations minoritaires temporaires dans les sociétés du groupe concernées
- Contrôle et assistance dans la gestion des projets

Pour mener à bien ces activités, ENISUD se finance par les fonds mis à sa disposition par la *Sovvenzione Globale* (III 3) de l'U.E en association avec le Fondo per lo Sviluppo (art.1ter L.236/93).

ENISUD a ainsi géré plusieurs reconversions du Sud de l'Italie (en Sicile, Sardaigne, et dans les Pouilles.

Par la suite, ENISUD a concentré son activité sur la mise en place des Contratti d'area (5 sur 7) considérés comme l'instrument juridique de programmation négociée la plus adaptée aux zones du Sud de sa compétence.

III 1 b/Rôle de Europrogetti e Finanza

Dans le cadre d'une convention signée entre le Ministère du Trésor (service de la programmation négociée) et Europrogetti e Finanza (loi 662 du 23/12/96 et délibération CIPE du 21/03/97), cette société a été chargée d'examiner les dossiers de demande de financements relatifs aux contratti d'area.

- instruction des dossiers de la part d'entreprises privées
- instruction d'éventuelles interventions d'infrastructure à caractère public
- vérification des dépenses effectuées

III 2/Mesures sociales

Dans le cadre du Contratto d'area, les mesures suivantes ont été proposées :

- Demandes d'autorisation de *contrats de solidarité*² (d'une durée de 16 mois à partir du 13/01/98 pour 420 employés, réduction de travail des 2/3 jusqu'au 31/03/95, puis réduction au 3/4 jusqu'au 31/12/95.)
- *Mobilités longues*³ pour 127 personnes
- *Préretraites* pour 100 personnes
- *Transfert* dans d'autres usines
- *Incitations aux départs*
- *Mobilité temporaire* (loi 449/97) pour une vingtaine d'employés qui bénéficieront ensuite de *Préretraites* (loi 335/95)
- *Mobilité interne* pour une cinquantaine d'employés
- *CIGS* pour 210 personnes
- Possibilité de *contrats de formation (CFL)*, de *contrats d'apprentissage* (loi 196 du 24 /06/97), de *contrats à durée déterminée* : loi 56/87
- Interventions de *formation continue* (requalifications, plans d'insertion) Stages (loi 196/97)

Tout un dispositif voué à rendre les conditions de travail les plus flexibles possible a donc été proposé.

Enfin, Enichem s'est engagé à verser 53 Millions de lires à chaque entreprise qui embauche un employé .

III 3 a/La Sovvenzione globale (S.G)

² instruments destinés à éviter les réductions d'effectifs et les licenciements, ils peuvent être conclus dans le cadre des interventions de la CIGS, ils font l'objet de versement d'allocations avec réduction des horaires de travail et des salaires à hauteur de 30% des conventions collectives

³ les listes de mobilité ont été créées dans le but d'aider les travailleurs licenciés à passer d'un emploi un autre ; sur ces listes figurent des personnes enregistrées à la CGIS, 80% du salaire pendant treize mois, puis dégressif ;

La loi 488/92 n'ayant pas été opérationnelle et des retards étant intervenus dans le cadre de la loi 236 du 19/07/93 " fondo per lo sviluppo " destiné au financement de la réindustrialisation de zones en crise, il a été fait appel à la Sovvenzione Globale.

L'intervention de la SG s'intègre donc à la fois dans le cadre de la programmation et dans celle de la gestion " sviluppo locale delle aree di crisi ".

La décision de la Commission Européenne concerne la prestation de services et de conseil technique envers les nouvelles entreprises qui seront implantées dans la zone de Manfredonia.

La demande initiale s'élevait à 56 millions d'écus (106 milliard ITL) et visait à la création de 400 emplois.

Le grave déséquilibre productif et de l'emploi enregistré dans la région de Manfredonia a conduit le comité de la Commission, la commune et les syndicats à conclure un protocole d'Intesa qui prévoit :

- d'accélérer la mise en place d'un accord de programma entre Etat et Région pour la réalisation d'infrastructures industrielles
- de confier à M.S la gestion des activités de reconversion en définissant un programme, en évaluant les projets, en s'occupant de la promotion d'initiatives pour l'emploi
- en offrant une assistance technique

Les financements prévus sont relatifs aux lois 488/92, 236/93, la loi financière de 94, les ressources communautaires de 1994 à 99.

- Des formes de collaboration avec les entités présentes sur le territoire, le GEPI, les entreprises créées par des jeunes (loi 44) les BIC et le CISI sont aussi requises.

En réponse à la demande du gouvernement italien datée du 23/06/95, la réponse positive de la Communauté datée du 23/07/96. Elle est relative à une contribution du FEDER pour une subvention globale tenant compte de la nature des objectifs de la subvention qui correspondent à l'axe prioritaire N° 2 (Industrie, artisanat, services aux entreprises) fixé pour les actions prévues dans le cadre communautaire de soutien à la région des Pouilles relevant de l'objectif 1.

Les modalités d'utilisation de la S.G ont fait l'objet d'une convention entre la Commission et Manfredonia Sviluppo chargée de sa gestion.

La S.G est utilisable pour la période du 23/06/95 au 31/12/99 pour un montant global de 25 Millions d'écus (50Mds ITL).

Elle a été complétée par un cofinancement du Ministère du travail de 19 Mds ITL (voir tableaux).

III 3 b/le contratto d'area :

Le Contratto d'Area est un accord entre les administrations publiques, centrales et locales, les partenaires sociaux et les entrepreneurs visant à créer un " environnement favorable au lancement de nouvelles activités dans les secteurs de l'industrie, de l'agro-industrie, du tourisme et des services.

Les communes concernées sont :

- Manfredonia
- Mattinata
- Monte San Angelo

Un contrat préliminaire a été transmis au Ministère du trésor le 31/07/97. Le contrat d'Area signé le 05/03/98 prévoit sept projets industriels pour un investissement total de 62 Milliards de lires et une capacité d'emploi estimée à 370 personnes. Ces projets sont financés par la loi 488/92 et la Sovvenzione Globale de la Communauté Européenne .

Afin de simplifier les procédures, les éléments suivants font partie de l'accord :

- Un protocole sur la sécurité
- Une " Intesa " entre les partenaires sociaux pour la réalisation de conditions de travail les plus flexibles possible (contrats d'apprentissage, de formation, contrats d'insertion, temps partiels...)
- La création d'un sportello unico pour réduire les délais d'autorisation d'implantation à 70 jours.

Le Maire de Manfredonia est responsable unique du Contratto et doit envoyer des compte rendus d'activité au Ministère du Trésor tous les six mois, il collabore avec M.S et avec Europrogetti finanza.

" *Le Protocollo aggiuntivo* " a été signé le 12/11/98, l'activité promotionnelle engagée par Manfredonia Sviluppo a conduit à une série de projets qui ont entraîné la rédaction d'un protocole complémentaire, en particulier, un jumelage d'activités entre l'association industrielle de Foggia et celle de Vicenza et Treviso. Il concerne un investissement de 273,5 Mds de lires dont 194,7 public pour 9 entreprises et concerne la création de 463 emplois.

Le deuxième contratto d'area signé en mars 99 concerne 67 entreprises, 3000 nouveaux emplois, 1072 milliards ITL d'investissements. (dont 765,5 Mds de fonds publics)

Les entreprises ont été sélectionnées dans des secteurs aussi divers que le textile, la mécanique, le tourisme, la chimie, l'agroalimentaire, le verre, l'optique.

IV/Gestion du dispositif :

IV 1/Au plan social

Nous avons vu que Enichem Agricoltura était chargée de gérer la liquidation d'Enichem à Manfredonia, c'est donc cette société qui gère le personnel qui dépend encore d'Enichem.

Notons que les relations avec les syndicats sont très mauvaises .

IV 2/Au plan territorial

Le rôle de Manfredonia Sviluppo (M.S)

Constitué le 21/04/94, Manfredonia Sviluppo Société de développement à capital mixte dispose de l'actionnariat suivant : Enisud : 40% ; Finpuglia ((société pour le développement socio-économique des Pouilles: 25% ; Banca del salento : 15% ; Associazione industriale di Foggia 11% ; Confcommercio : 5% ; Confcooperativa Puglia 1,5%. Le capital social s'élève à 200 millions de liras.

Son objectif est de promouvoir la relance des activités productives de la Province de Foggia et favoriser l'emploi. Il s'agit de l'organisme chargé de gérer la Sovvenzione Globale.

Son rôle est de définir un projet de développement, valider les projets d'investissement, promouvoir les initiatives d'entreprises visant à créer des emplois, offrir de l'assistance technique.

V/Résultat du dispositif :

V 1/Résultat du dispositif au plan économique

V 1 a/Situation d'Enichem

En 1996, les réductions d'activité les plus significatives ont concerné : les zones de Savona, Porto Marghera, Terni, Manfredonia, Crotone, Cagliari, Ottana, et Gela.

Le redressement a été spectaculaire (à coups de cessions et d'alliances: en 1996, le C.A était de 10 000 Mds ITL, les dettes ont été réduites à 1100 mds, le résultat s'élève à 200 Mds , et il n'y a plus que 16 000 employés (48 000 en 1980).

De nombreuses cessions sont intervenues qui ont permis à Enichem de se concentrer sur son core business, la chimie primaire (petrochimie) et certains produits intermédiaires (plastiques).

Le sauvetage d'Enichem a été possible grâce au changement d'hommes à sa tête et à l'aide financière de l'Etat, ajoutons que l'ENI a volontairement cédé de nombreuses activités rentables afin de réduire sa dette.

V 1 b: Point sur l'activité des entreprises implantées :

Pour le moment, seules trois des entreprises financées sont présentes sur le site et ont démarré leurs activités dont B.M.P société franco-italienne de fonderie d'aluminium (groupe Bélier) qui a acheté le terrain pour 2 Milliards 100 Mios ITL (valeur annoncée de 7 Milliards), elle emploie aujourd'hui 60 personnes, (117 annoncées), elle s'était engagée à embaucher 30 ex dipendenti de Enichem qui ne souhaitent pas la rejoindre car la convention collective des Metalmeccanici est moins intéressante que celle des Chimici.

Les deux autres sont respectivement dans le secteur de la mécanique (ACEM, 30 personnes) et dans le secteur électrique (IBF, 70 personnes).

V 2/Au plan social

Au 31/03/1987, Enichem Manfredonia disposait d'un effectif de 950 personnes (dont plus de 500 ouvriers avec un taux de syndicalisation de 86%).

En Mars 1988 , la cessation de production de caprolactame entraîne la C.I.G.S pour 300 personnes.

En Juillet 1994, cessation de la production de fertilisants, d'où l'accord de juillet 94 qui prévoit : des départs en C.I.G.S, des contrats de solidarité (voir annexe), restent à temps plein:130 personnes (centrale thermique, infirmerie, gardiennage, manutention, traitement des eaux de décharge) .

En Mars 1999, licenciement de 30 personnes.

En Avril 1999, négociation de procédures de mobilités (voir annexe) pour 210 personnes.

Au 31/03/99, Enichem en liquidation gère encore les *210 mobilités*.

En conclusion : de Mars 1988 au 31/03/99, 970 employés ont quitté ENICHEM par:

préretraites, transferts dans d'autres sites Enichem, mobilités précédant la retraite, départs volontaires, aides au départ.

Les 210 employés en mobilité n'ont pas accepté les solutions proposées avant le terme de la mobilité, soit le 04/07/99, elles viennent d'être licenciées.

Au plan national, en ce qui concerne le groupe ENI, l'évolution de son effectif a été le suivant :

ENI spa

Année	Effectif total	en excluant les effets /cessions, acquisitions	Dont réduction pour préretraites, mobilités
1992	101 535	102 787	4 875
1993	87 480	94 579	
1994	76 679	79 848	8200*
1995	71 070	74 722	878*
1996	62 191	67 544	2327*
1997	58 787	57 144	62*
1998	55 161	53 206	

1994*Préretraites :1 222 ; mobilités longue :2 576 ; départs aidés : 4 402

1995*Préretraites : 878

1996*Préretraites : 1 418 ; mobilités :911

1997*Préretraites : 1 ; mobilités : 61

En résumé, pendant la période 1992/97, 42 748 réductions de postes ont été enregistrées.

(-42,1%) dont 38,2% concernant des préretraites ou autres formes d'aides au départ, les prévisions de réduction pour 1998 sont de l'ordre de 3 626 postes.

V 3/Au plan territorial

Il semblerait que 420 000 m² aient été bonifiés et vendus et qu'il resterait 820 000 m² à bonifier.

Le démantèlement des infrastructures en parfait état n'a pas eu lieu, la destination de ces implantations n'est pas claire; (il semblerait qu'elles aient été cédées à une entreprise algérienne et que le démantèlement serait à sa charge.)

En ce qui concerne l'assainissement des friches industrielles, les nappes phréatiques sont polluées, le Ministère de l'environnement n'a pas encore tranché sur la suite à donner (utilisation du personnel Enichem).

V 4/au plan des coûts

Les plans de financement détaillés et clairs de la Sovvenzione Globale ainsi que du Contratto d'area et de ses contrats complémentaires sont en annexe, ils font état de l'origine des fonds, des mesures auxquelles ils s'appliquent (investissements productifs, infrastructures, conseil, promotion et assistance technique, coûts de fonctionnement) , enfin la liste des entreprises retenues ainsi que leurs activités et leurs prévisions d'embauche sont également détaillées.

(annexes S.G.1 à S.G.4 et C.A 1 à C.A 6).

Nous voyons qu'au total, le Contratto d'area et ses protocoles complémentaires prévoient environ 3800 emplois avec un investissement de 1400 Milliards de lires dont une contribution publique de 1000 Milliards.

Il nous manque des informations sur les formations engagées et leurs coûts ; Des doutes ont été évoqués à ce sujet.

V41/ dans l'état actuel de nos informations, voir tableau DIMITRI, il est impossible d'évaluer le coût de la restructuration par employé Enichem de façon sûre. Il est difficile de mettre en relation la fermeture d'Enichem(704 pers.) avec les investissements liés au "Contratto d'area " qui devraient engendrer 3800 emplois...

VI Evaluation

Des mesures actives pratiquement inexistantes :

Des actions de formation très restreintes (2%), quelques reclassements internes (18%), inutile de commenter la faible implication de l'entreprise dans le règlement des problèmes sociaux ; même si la difficulté rencontrée auprès d'une bonne partie des employés réside dans leur mauvaise volonté à passer d'une culture de fonctionnaire à une culture de travail flexible.

Des politiques de développement local innovatifs , mais mal gérés

Les contrats de circonscription devraient constituer des politiques de développement local innovatifs les conditions d'implantation de Manfredonia devraient permettre le développement de projets intéressants.

Cependant, il semblerait que l'Etat ait décidé de changer les procédures de gestion de ces contrats (en 11/99 l'Etat a décidé de répartir les responsabilités entre Ministères de l'Industrie, du Travail et du Trésor - initialement , seul le Trésor était concerné-).

En conséquence, les financements sont bloqués et certaines entreprises en particulier du Nord de l'Italie ont fait marche arrière.

Certaines personnes rencontrées ont démontré beaucoup de scepticisme sur le dispositif ;

L'ensemble des projets nous semble manquer de cohérence, la trop forte disparité des entreprises sélectionnées nous amène à penser que les infrastructures (projetées, mais encore inexistantes) ne seront pas forcément adaptées à tous les besoins.

La constitution d'un district industriel sur des secteurs liés à la chimie appliquée nous semblait plus pertinente et aurait permis de sensibiliser le personnel d'Enichem à culture chimique, d'autant plus qu'il s'agit d'activités à fort potentiel de développement .

Les projets d'implantation nous semblent très optimistes sur le nombre d'emplois prévus.

Un mauvais dialogue social :

Soulignons enfin la mauvaise entente entre syndicats et Enichem et la mauvaise image de l'implication du groupe ENI, avis partagé par les syndicats et les organismes locaux (maire , M.S).

La mauvaise entente sociale a engendré un échec des négociations et une absence totale des mesures actives de reclassement ;

VII/Enseignements/Pays

L'Etat italien a mis récemment au premier plan de ses préoccupations le développement du Mezzogiorno (le chômage dépasse le taux de 20% et même 56% pour les 18/24 ans).

Les conséquences économiques , sociales, politiques de cette fracture Nord/Sud ne lui paraissent plus tolérables ni dans un cadre national, ni dans un cadre européen

Pour faire de cette priorité une réalité, l'Etat italien dispose d'atouts importants

- la situation géographique de l'Italie, pivot de l'europe du Sud et de la Méditerranée
- la disponibilité de moyens importants en provenance de Bruxelles , l'essentiel du territoire du Mezzogiorno étant éligible à l'objectif 1 des fonds structurels que sont :
 - le FEDER
 - le FSE
 - le FEOGA
- La mise en oeuvre d'un ensemble de mesures nationales mais compatibles avec les exigences européennes d'une saine concurrence :
 - allègements fiscaux
 - réduction des charges sociales
 - aides à l'achat ou à la location d'équipement industriels
 - aides à l'innovation technologique
- En outre, l'Etat italien s'est doté pour atteindre ces objectifs d'instruments novateurs inspirés d'une philosophie industrielle et participative du développement local :
 - les contrats de programme (Contratti di Programma) pour les grands groupes (ex :Falck)
 - les pactes territoriaux (Patti Territoriali)
 - les contrats de circonscription (Contratti d'area) pour les PME

Leurs objectifs sont de garantir les conditions de sécurité et le bon déroulement des investissements qui seront faits dans leur aire géographique de compétence.

Ainsi l'investisseur peut-il bénéficier , en combinant les aides , de subventions pouvant atteindre et même dépasser 65% des investissements , tout en étant assuré qu'il s'insère dans une démarche consensuelle, encouragée par les différents acteurs du développement économique qui font en sorte d'améliorer les infrastructures dont il a la charge, d'accélérer les procédures...

Tout ce dispositif devrait rendre le Mezzogiorno particulièrement attrayant pour l'investisseur quelque soit son poids.

Reste que ces nouveaux dispositifs ne sont pas encore rodés, que les délais de mise en oeuvre des mesures, une fois instruites sont beaucoup trop longs et que le gouvernement italien doit en tirer les conséquences s'il ne veut pas décourager les investisseurs potentiels.

La création de l'ASI

pour coordonner l'action en faveur du Mezzogiorno, l'état italien a décidé au 31/03/99 la création de l'ASI (Agenzia Sviluppo Italia), structure transversale qui devrait :

- regrouper les huit sociétés de développement régional (dont Enisud) qui interviennent dans le Sud
- coordonner les opérations des Ministères de l'industrie, du travail et du trésor
- gérer l'accès aux Fonds Structurels Européens et aux financements publics italiens pour le développement du Sud

	N° loi	Date	Nature
Mesures économiques	488	1992	Aide à la création d'entreprises/SUD Italie
	236	1993	Interventions urgentes en faveur de l'emploi / SOVVENZIONE Globale
	196	1997	Formation continue/ contrats d'apprentissage
	56	1987	Contrats à durée déterminée
	662	23/12/1995	Financement de nouveaux investissements
	Loi 44	1988	Création d'entreprises par les jeunes
	Loi financière	1994	Financements d'investissements
	Mesures sociales	335	1995
223		23/07/91	Protection de la mobilité
236		1993	Intervention urgente en faveur de l'emploi
451		19/07/94	Dispositions urgentes relatives au préretraites

Liste des personnes rencontrées

- Dott.L.d'Acquisto, Responsable prêts bonifiés et projets spéciaux, ENISUD Rome
- Biaggio Azzarone, C.G.I.L Manfredonia
- M.C.Brea, Administrateur délégué, Le Bélier Italia, B.M.P Manfredonia (PME fonderie)
- Giuseppe Carbonara/ UILCER (Unione italiana lavoratori Chimica energia e risorse (UIL) secrétaire Manfredonia
- Domenico Cericola CISL Foggia
- Giulio Colecchia, secrétaire général CISL Foggia
- Dott.Leonardo Ciuffreda, adjoint au maire de Manfredonia
- Ing.Salvatore Franco, Direttore, Manfredonia Sviluppo
- Eduardo Guarino, vice secrétaire général CGIL/FILCEA Rome
- Carlo Luisi, étudiant à la Facoltà di Economia e Commercio BARI, son sujet de thèse : Contratti d'area, miraggio localistico o motore di sviluppo endogeno ? Il caso di Manfredonia
- Ing.A.Logistica, Direzione ingegneria, Enichem
- Rag.L.Fiorillo, liquidateur Agricoltura s.p.a
- Dott.de Lussu , Enichem Rome
- Dott.Annibale Nicastro, Presidente Manfredonia Sviluppo
- Dott.Gaetano Prencipe, Maire de Manfredonia, responsable du contratto d'area
- Ing.Pasquale del Nord, responsable services techniques Enichem Agricoltura, Manfredonia
- Sante Ruggiero, secrétaire général UIL, Foggia
- Dott.Paolo Ruta, Direttore generale per lo Sviluppo, ENISUD Roma

- Dott.L.Sparviero, DRH ET ORGANISATION ENICHEM
- Dott.Stefano Testa, consultant Europrogetti &Finanza
- Dott.C.Trabucchi, Manager Corporate Planning, Enichem

Liste des documents obtenus

- Les contrats d'area deux volumes (220 et 71 pages), publication de la Présidence du Conseil des Ministres
- Contratto d'area Manfredonia, publication CISL
- Investir en Italie, le contratto d'area de Manfredonia, plaquette éditée par IPI (Istituto per la Promozione Industriale)
- Foggia dans le Mezzogiorno qui change, cahier de recherche Assindustria
- Plaquette Europrogetti e finanza
- Proposta di Sovvenzione globale per l'aera di crisi di Manfredonia/ document de la commission européenne FEDER
- Plan de financement de la Sovvenzione globale
- Convention relative à la mise en place de la Sovvenzione globale / Commission européenne
- Dix Procès-verbaux signés (1994 à 1999) relatifs à la mise en place des contrats d'area émanant de la Présidence du conseil des Ministres, (Comitato per il coordinamento delle iniziative per l'occupazione), la Préfecture de Foggia, le Ministère du Travail, le Ministère du Trésor
- Plans de financement des trois Contratti d'area
- Revue de FILCEA (Federazione Italiana Lavoratori Chimici e Affini/syndicat CGIL Chimie
- Manfredonia Sviluppo, guide de demandes de financements pour les entreprises retenues dans le cadre de la mise en place de la Sovvenzione globale
- Présentation activités ENISUD
- Rapport annuel sur les mesures de reconversion initiées par le groupe ENI
- Convention relative à la réglementation des rapports entre le Minisrère du Trésor et Europrogetti Finanza
- Articles de presse